

Le : 29 juillet 2019 à 15:44 (GMT +02:00)

De : "jean.mussau"

À : "langoelan.mairie@wanadoo.fr" <langoelan.mairie@wanadoo.fr>

Objet : Poulailleurs de Ker Maria

Mesdames, Messieurs,

Veillez trouver ma contribution à l'enquête publique en cours

Respectueusement,

Jean MUSSAU

Jean MUSSAU

A l'attention de Madame Jouen, commissaire-enquêtrice.

Je vous prie de trouver ci-joint ma contribution pour l'enquête publique en cours sur le projet de création d'un élevage avicole à Langoëlan.

Cordialement,

Plan

- Le choix du projet : neuf ou rénovation,
- Le choix de la commune,
- Le choix du site,
- Le choix de la production,
- Les impacts,
- Les financements,

Le choix du projet : neuf ou rénovation

Ce choix est sans doute dicté par la disponibilité du foncier et l'inadéquation des élevages disponibles à proximité : Nous devons nous interroger sur les protestations justifiées du secteur agricole sur la disparition des terres par voie d'artificialisation.

Le choix de la commune

Il n'a échappé à personne l'origine du foncier et l'activité des vendeurs sur la commune, on peut s'interroger sur la concentration des élevages avicoles à Langoëlan:

Earl de Kerdavid ; Ker David

Ar Yer ; Botchouannic

Earl les Volailles Bretonnes ; Brambily

Gfa Maner-bihan ; Maner Bihan

M. Gael Rouzo ; Botchouannic

Sans oublier des poulaillers abandonnés de St Efflam



Le choix du site

La faible densité d'urbanisation a sans doute également pesé

Ce choix aurait comme conséquence la disparition de petites terres protégeant pour partie les ressources hydriques du Ruisseau de Kerlann qui alimente une zone humide. La distance du captage à Terminus ne doit pas faire oublier que le secteur est sur un socle ancien non fracturé et que les arènes granites communiquent à l'horizontale et que la disponibilité des eaux profondes ne doit pas masquer que l'eau disponible pour les consommations humaines et animales est sensible aux pollutions de surface bien au-delà des périmètres de protection

Le choix de la production

Alors que le foncier est disponible, le choix de la production ne peut que surprendre : quels débouchés envisager pour des poulets sans label, nourris avec du soja importé – dont on sait qu'il n'existe pas de traçabilité que SANDERS puisse garantir, sur ce segment la volaille importée des pays de l'Est ne peut être concurrencée.


Les impacts

L'impact visuel est minime dans une zone classée comme agricole : les bâtiments ne sont pas conçus comme des œuvres d'art, mais les impacts sont ailleurs :

- Impact de santé publique :
22% des antibiotiques produits sont consommés par l'agriculture et ne sont détruits que si la température de cuisson dépasse 70°C : Les résidus du compostage sont à une température limite qui ne garantit pas la destruction atmosphérique
- Impacts localisés :
les pluies acides peuvent se former sous l'effet du vent dominant sur le site : S-O
- Impacts liés à la météorologie :
Le vent via les ventilateurs disperseront l'ammoniac et les particules fines contenant les germes fécaux, les antibiotiques dans l'environnement.
l'aire de compactage n'est pas couverte et peut laisser passer ses lixiviats vers le ruisseau de Kerlann.

Source des émissions d'ammoniac :

Les émissions d'ammoniac proviennent des déjections animales. Le NH3 s'échappe dans l'atmosphère à partir du bâtiment, lors du stockage, du compostage des déjections et lors de l'épandage. Les émissions d'ammoniac dans l'atmosphère contribueraient indirectement au

Mode de production	Poulet standard	 VOLAILLES DES LOGES	Poulet fermierLabel Rouge	Poulet biologique
Race	Croissance rapide	Rustique à croissance lente	Rustique à croissance lente	Rustique à croissance lente
Age d'abattage	35 à 40 jours	94 jours minimum	81 jours minimum	81 jours minimum
Type d'élevage	En claustration	Fermier en plein air ou en liberté	Fermier en plein air ou en liberté	Fermier en plein air ou en liberté
Taille du poulailler	Pas de limite (jusqu'à 2 000 m ²)	6 bâtiments de 60m ²	400 m ² maximum	480 m ² maximum
Densité dans le poulailler	20 à 25 poulets par m ² (dans le respect de la directive 2007/43/CE)	06 poulets par m ²	11 poulets par m ² maximum	10 poulets par m ² maximum
Espace en plein air	Aucun	10 m ² minimum par poulet en » plein air « «	- 2 m ² minimum par poulet en appellation » plein air « - illimité en appellation » liberté «	4 m ² minimum par sujet, sur un parcours conduit selon les principes de l'agriculture biologique
Alimentation	100 % végétaux, minéraux et vitamines	100 % végétaux, minéraux et vitamines - 75% minimum de céréales de la région	100 % végétaux, minéraux et vitamines - 75% minimum de céréales -	- 100 % végétaux, minéraux et vitamines, - 95% minimum de matières premières issus de l'agriculture biologique

phénomène des pluies acides. En réalité, ce n'est pas l'ammoniac atmosphérique qui est directement responsable des pluies acides observées dans certains pays, mais il contribue à l'existence de ce phénomène en se combinant à l'acide nitrite de l'air pour former un aérosol atmosphérique NH_4NO_3 qui retombe au sol avec les précipitations.

Les financements

-
Le grand absent de ce dossier : le document liste le montant des emprunts et les charges courantes de la future exploitation point à la ligne :

Cette exploitation ne s'entretient qu'à peine, ne s'amortit pas.

Cette exploitation est hors sol, hors environnement humain.

Trois « voisins » seront directement impactés à divers titres :

Par ordre de distance :

- La maison du village Ker Maria se retrouve avec les poulaillers dans son jardin,
- L'exploitation maraîchère de Gorès passe sous le vent acide et pollué,
- Le site de Prat er Len verra son étang s'acidifier.

Il est fort probable que les tribunaux auront à juger des indemnisations qui ne pourront être que palliatives :

Une maison d'habitation et son jardin + une exploitation maraichère bio qui ne le sera plus + un étang acide ± 1 million d'euros

Gâcher une vie pour produire des volailles médiocres : Messieurs vos compétences valent mieux.

Respectueusement,

Jean MUSSAU

